



---

## Stipulations : Programme de bourses de découverte 2023 de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada

### Résumé

Le programme de bourses de découverte 2023 a pour objectif d'investir dans les meilleurs projets possibles qui **a)** visent à identifier les causes de la SLA et à découvrir des traitements contre la maladie, ainsi que d'autres troubles neurologiques comme la sclérose latérale primitive, l'amyotrophie spinale progressive et la SLA/DLFT (dégénérescence lobaire fronto-temporale) ; ou **b)** cherchent des solutions pour maximiser la fonction, minimiser l'invalidité et optimiser la qualité de vie grâce à la gestion des symptômes ainsi que le soutien aux familles et aux personnes aux prises avec la SLA. À titre d'exemple, ceci inclut entre autres la gestion des sécrétions et des crampes, les interventions psychologiques pour traiter les problèmes de santé mentale, les interventions nutritionnelles, les soins respiratoires, les solutions d'ingénierie pour réduire les limitations physiques, ainsi que les programmes répondant aux besoins des soignants.

Les bourses de découverte sont conçues pour soutenir des équipes de plusieurs chercheurs et encouragent tout particulièrement les équipes multidisciplinaires composées de personnes aux compétences extérieures au domaine qui apportent une expertise complémentaire nouvelle ou innovante.

### À propos de la Société canadienne de la SLA

La Société canadienne de la SLA travaille à changer ce que signifie vivre avec la sclérose latérale amyotrophique, une maladie implacable et terminale. Ancré et informé dans la communauté canadienne de la SLA, nous répondons au besoin urgent non satisfait de traitements qui ont le pouvoir de changer la vie en investissant dans des recherches de haute qualité qui alimentera la découverte scientifique et en engageant l'industrie, en soutenons une capacité clinique accrue et en plaidant pour un accès à des traitements équitables, abordables et rapides à des thérapies éprouvées. Répondant à un énorme besoin de connaissances, de sensibilisation et d'éducation actuelles et crédibles sur la SLA, nous donnons aux Canadiens atteints de la SLA les moyens de s'orienter dans les réalités actuelles de la SLA, d'être des consommateurs informés sur la SLA, et de plaider efficacement en faveur du changement. En Ontario, nous fournissons des services communautaires directs pour aider les gens à s'orienter dans la SLA. Fondée en 1977, la Société canadienne de la SLA est un organisme de bienfaisance enregistré qui ne reçoit aucun financement gouvernemental de base – notre travail est soutenu par de généreux donateurs qui partagent notre vision d'un avenir sans SLA. [www.als.ca](http://www.als.ca)

### À propos de la Fondation Brain Canada

Avec le financement de :



ALS CANADA  
RESEARCH PROGRAM



Fondation  
Brain Canada  
Foundation



Financial contribution from  
Avec le financement de

Health  
Canada Santé  
Canada

La Fondation Brain Canada est un organisme de bienfaisance national enregistré qui appuie la recherche sur le cerveau au Canada en finançant des travaux novateurs capables de changer la donne. Depuis plus de vingt ans, la Fondation Brain Canada s'emploie à démontrer que le cerveau doit être abordé comme un système en soi et complexe, au carrefour d'un éventail de troubles neurologiques, de maladies mentales, de toxicomanies et de lésions cérébrales et médullaires. Cette reconnaissance de la nature distincte du cerveau met en relief la nécessité d'une meilleure collaboration entre disciplines et établissements, et de veiller à ce que le Canada dispose d'un excellent bassin de talent pour demeurer à l'avant-garde de la recherche sur le cerveau. La vision de la Fondation Brain Canada est de comprendre le cerveau, en santé et dans la maladie, d'améliorer la vie et d'avoir un impact sociétal.

Le Fonds canadien de recherche sur le cerveau (FCRC) est un accord public-privé entre le gouvernement du Canada, par l'entremise de Santé Canada, et la Fondation Brain Canada dont l'objectif est d'investir davantage dans la recherche sur le cerveau au nom des Canadiens et de maximiser l'incidence et l'efficacité de ces investissements. Le Fonds appuie l'excellence dans le domaine de la neuroscience au Canada en stimulant la recherche concertée et en accélérant le rythme des découvertes afin d'améliorer la santé et la qualité de vie des personnes atteintes de troubles neurologiques au Canada. Jusqu'à maintenant, Santé Canada a investi plus de 155 millions de dollars par l'intermédiaire du FCRC, un investissement, qui a été égalé par la Fondation Brain Canada ainsi que ses donateurs et partenaires. [www.braincanada.ca](http://www.braincanada.ca)

## Aide financière

Le programme comporte deux volets qui proposent tous des méthodes de recherche nouvelles ou innovantes, reposant sur des prémisses bien fondées et un plan expérimental réalisable, et qui s'inscrivent tous dans une perspective de risque élevé mais à fort potentiel :

**Volet 1** vise à promouvoir les idées nouvelles en quête de données préliminaires ou à approfondir des idées reposant sur des signes précurseurs encourageants. Les données préliminaires peuvent accroître la compétitivité, mais ne sont pas nécessairement obligatoires. Jusqu'à six bourses de 125 000 \$ seront attribuées au cours de ce cycle. La bourse unique doit être consacrée à un projet de recherche pendant une période de 24 mois.

**Volet 2** comporte de projets ambitieux ayant déjà généré certaines données préliminaires qui justifieraient l'octroi d'un investissement plus substantiel. Jusqu'à deux bourses de 300 000 \$ seront attribuées au cours de ce cycle. La bourse unique doit être consacrée à un projet de recherche pendant une période de 36 mois.

Pour tous les volets, une attention particulière sera accordée aux projets ancrés dans l'excellence pour lesquels des fonds sont nécessaires en vue de décrocher du financement externe pluriannuel.



Dans tous les cas, les fonds doivent servir à financer les coûts directs de la recherche faisant l'objet de la subvention et doivent être liés directement au projet ou aux activités accomplies. Les coûts indirects ou les frais généraux ne sont pas considérés comme des dépenses admissibles. Veuillez noter qu'un maximum de 50 % des fonds de la subvention peut être alloué à des dépenses de recherche encourues à l'extérieur du Canada.

Le chercheur principal peut demander une exception quant à la durée du projet, mais la dépense accélérée doit être bien fondée.

### Admissibilité

Pour tous les volets, l'équipe de recherche doit compter au moins deux chercheurs indépendants provenant d'établissements différents ou de départements distincts au sein du même établissement. Un chercheur principal doit être nommé pour s'acquitter des tâches administratives et financières liées à la bourse. L'endroit où œuvre le chercheur principal fera office d'établissement hôte de la bourse qui, à ce titre, percevra les fonds déboursés par la Fondation Brain Canada.

Le chercheur principal doit occuper un poste universitaire indépendant dans un établissement canadien admissible, en vertu des [normes des IRSC](#). Il s'agit habituellement d'un poste de professeur adjoint, agrégé ou titulaire (ou son équivalent), c'est-à-dire : ils peuvent lancer ou gérer des projets de recherche qui leur sont propres à titre de chercheur principal, ils sont responsables du bon fonctionnement, ils décident de l'utilisation des fonds de recherche, et peuvent superviser des stagiaires (le cas échéant, selon les politiques de leur établissement). Les boursiers postdoctoraux et membres auxiliaires du corps professoral ne sont pas des candidats admissibles.

Il est bien établi que l'on favorise l'excellence, l'innovation et la créativité lorsqu'on accroît l'équité, la diversité et l'inclusion. Dans cet esprit, la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada se font un devoir de promouvoir l'excellence en faisant preuve d'équité et nous encourageons les candidats de parcours diversifiés à participer à nos programmes de financement.

**Pour l'option a) énoncée plus haut**, chaque cochercheur doit être un chercheur indépendant titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme équivalent, ou d'un doctorat en médecine (MD, erg., pht., etc.). Les chercheurs cliniciens doivent avoir suivi une formation en résidence qui comprend une expérience de recherche, ou doivent être expérimentés en recherche.

**Pour l'option b) énoncée plus haut**, le chercheur principal doit être titulaire d'un diplôme reconnu par un ordre professionnel et avoir de l'expérience en matière de traitement ou de travail auprès des personnes vivant avec la SLA. Si le chercheur principal n'occupe pas un poste universitaire, il devra présenter une justification aux fins d'évaluation par un sous-comité *ad hoc* du conseil consultatif scientifique et médical de la Société canadienne de la SLA.

Avec le financement de :



ALS CANADA  
RESEARCH PROGRAM



Fondation  
Brain Canada  
Foundation



Financial contribution from  
Avec le financement de

Health  
Canada Santé  
Canada

Il est possible de présenter plus d'une candidature dans le cadre de ce concours, dans la mesure où les projets proposés sont suffisamment différents et qu'il n'y ait pas de chevauchement de financement. Les demandes doivent être entièrement indépendantes les unes des autres ; les résultats ou les expériences d'un projet ne peuvent pas être utilisés pour informer l'autre.

Veillez noter que les candidats doivent être en mesure de lancer leur projet lorsque le financement commencera, soit en janvier 2024. Si le projet doit faire l'objet d'un examen institutionnel ou de contrats avec des tiers indépendants avant de démarrer (par exemple : approbation du comité d'éthique de la recherche, etc.), le candidat doit entamer le processus applicable avant cette date.

### Dates importantes

- |   |                             |
|---|-----------------------------|
| • Appel de demandes                         | Le 18 mai 2023              |
| • Date limite de réception des candidatures | Le 12 juillet 2023 (13h HE) |
| • Annonce de la décision                    | Octobre 2023                |
| • Commencement du financement               | Janvier 2024                |

### Processus de demande

Les demandes dûment complétées doivent être soumises par courriel à l'équipe de recherche de la Société canadienne de la SLA ([research@als.ca](mailto:research@als.ca)), **en un seul fichier PDF**, au plus tard le **12 juillet 2023 à 13 h HE**. Les demandeurs devraient demander un accusé de réception et une confirmation de lecture. Un accusé de réception sera envoyé dès réception du courriel.

Les exigences de mise en forme de la demande sont les suivantes : document de format lettre, marges d'au moins 0,5 pouce ou 1,27 cm, et textes à simple interligne utilisant des polices standard (Calibri-11, Arial-11 ou Times Roman -12). La taille de la police utilisée pour les figures et légendes doit être d'au moins 10 points. Il est formellement interdit de condenser l'espacement des caractères du texte. **Les demandeurs ont l'entière responsabilité de s'assurer que leur demande respecte ces exigences et qu'elle est reçue avant la date limite.**

Veillez transmettre les sections de la demande dans l'ordre suivant :

- 1) Page couverture
- 2) Résumé scientifique (½ page maximum)
- 3) Sommaire vulgarisé (maximum 300 mots)
- 4) Plan de recherche (6 pages maximum)
- 5) Figures et tableaux (3 pages maximum)
- 6) Bibliographie
- 7) Budget proposé et justification
- 8) *Curriculum vitae* (voir ci-dessous pour le format) (maximum de 5 pages par CV)



- 9) Documents justificatifs
- 10) Autres financements actuellement détenus ou demandés
- 11) Rendement d'un financement antérieur spécifique à la SLA (le cas échéant)
- 12) Explication relative à un retard significatif (facultatif)
- 13) Examineurs exclus (facultatif)

### 1) Page couverture

À noter : il s'agit d'un formulaire à remplir (document Word), [téléchargeable](#) sur le site web de la Société canadienne de la SLA.

### 2) Résumé scientifique

Résumé scientifique d'environ 1/2 page expliquant l'hypothèse sur laquelle reposent les travaux, leur justification, leurs objectifs spécifiques et leur portée en ce qui concerne l'identification des causes de la SLA et/ou la découverte de traitements contre la maladie OU la gestion de la qualité de vie des personnes atteintes de SLA.

### 3) Sommaire vulgarisé

Maximum de 300 mots. Pour les candidats retenus, les informations contenues dans cette section peuvent être utilisées dans des documents de communication distribués aux personnes touchées par la SLA, aux donateurs, au grand public et à d'autres parties prenantes clés. Le texte doit être vulgarisé de manière à être facile à comprendre par une personne n'ayant pas de formation scientifique.

### 4) Plan de recherche

Le plan de recherche doit comporter un maximum de **SIX** pages, en respectant les critères de mise forme décrits ci-dessus.

Le plan de recherche doit inclure les rubriques suivantes :

#### **a) Contexte**

- Énoncé de l'hypothèse ou objectif des travaux de recherche proposés.

#### **b) Importance du projet proposé par rapport à l'identification des causes ou du développement de traitements de la SLA**

- Décrire en quoi ce projet de recherche est novateur et offre de bonnes perspectives.



**c) Contexte**

- Il n'est pas nécessaire de présenter une analyse exhaustive du corpus scientifique. Fournir uniquement les renseignements qui permettront de bien comprendre le projet, car les examinateurs sont des spécialistes de la SLA et des troubles neurologiques.

**d) Résultats préliminaires sur lesquels repose l'hypothèse ou l'objectif de recherche, le cas échéant**

- Ces renseignements peuvent être fournis dans la justification ou le plan expérimental, ou ici dans une section séparée.

**e) Plan de recherche**

En raison des contraintes d'espace, mettre l'accent sur la description et la justification de la méthodologie générale à utiliser pour valider l'hypothèse ou atteindre les objectifs de recherche.

L'influence du sexe, du genre, de l'orientation sexuelle, de l'âge, de l'ethnie, du statut socioéconomique et/ou autres caractéristiques pertinentes sur la santé et ses interactions avec d'autres facteurs sont des aspects qui méritent d'être approfondis afin que les travaux de recherche produisent de meilleurs résultats qui profitent à toute la population canadienne. Les demandeurs sont encouragés à consulter les [Modules de formation en ligne : Intégrer la notion du sexe et du genre dans la recherche en santé des IRSC](#).

Le cas échéant, veuillez décrire comment les déterminants de la santé pertinents seront intégrés dans la conception, les méthodes, l'analyse et l'interprétation de la recherche et/ou la diffusion des résultats.

**5) Figures et tableaux**

Un maximum de **TROIS** pages supplémentaires est autorisé pour présenter les figures et/ou les tableaux qui accompagnent le plan de recherche (y compris les données ou renseignements préliminaires étayant sa faisabilité). Ces pages ne peuvent pas être utilisées pour communiquer du texte supplémentaire. Les figures et les tableaux ne doivent pas être intégrés au fil du plan de recherche.

**6) Bibliographie**

Le plan de recherche doit être référencé de manière appropriée. Veuillez utiliser un format qui inclut le titre de la référence. La bibliographie est exclue du nombre total de pages.

**7) Budget proposé et justification**

À partir du [modèle](#) fourni, le budget doit clairement détailler l'utilisation proposée des fonds du projet. Les fonds doivent être répartis en fonction de catégories appropriées et en accord avec les dépenses approuvées par les IRSC : personnel, équipement de laboratoire, fournitures consommables, animaux de



laboratoire, autres (y compris les contrats de service, les frais de service, les coûts de publication, etc.). Les coûts indirects ou les frais généraux ne sont pas admissibles dans le cadre de ces bourses. Selon le volet concerné, les chercheurs peuvent demander pour leurs dépenses jusqu'à 125 000 \$ sur une période de 24 mois ou 300 000 \$ sur une période 36 mois.

Le budget détaillé doit être accompagné de **pièces justificatives** confirmant les dépenses proposées pour chacune des grandes catégories. Si le chercheur principal demande une exception quant à la durée du projet (p. ex. : 12 mois), il doit préciser dans cette section les raisons qui motivent une dépense et une exécution accélérée afin de démontrer que les fonds peuvent être utilisés dans le délai demandé.

### 8) Curriculum vitae (CV)

Le chercheur principal et le(s) co-chercheur(s) doivent fournir un curriculum vitae. Veuillez ne pas soumettre le CV commun canadien. Le *curriculum vitae* doit suivre le modèle de notice biographique des NIH, incluant notamment : Études et formation; Titres de poste et mentions d'honneur; Champ de recherche (un paragraphe); Activités professionnelles et prix; Publications revues par des pairs pertinentes à la demande; et Financements de recherche au cours des cinq dernières années et les retombées obtenues dans le cadre de ce financement. Maximum de **CINQ** pages par CV.

### 9) Documents justificatifs

- a) Le cas échéant, la demande peut être accompagnée de lettres de collaboration ou de soutien provenant de collègues qui fourniront des ressources essentielles au projet de recherche afin de démontrer la faisabilité du plan de recherche proposé.
- b) Les demandes considérées comme des resoumissions peuvent fournir jusqu'à **UNE** page additionnelle décrivant une réponse aux évaluations précédentes. Les examinateurs recevront les évaluations précédentes afin d'évaluer les réponses et les modifications nécessaires.

### 10) Autres financements actuellement détenus ou demandés

Veuillez remettre une liste des financements actuellement détenus ou en attente, et indiquer tout chevauchement avec votre proposition. Si plusieurs demandes sont présentées dans le cadre de ce concours, veuillez décrire brièvement ce qui les différencie.

### 11) Rendement d'un financement antérieur spécifique à la SLA (le cas échéant)

Énumérer les subventions ou bourses reçues ayant trait à la SLA (pas plus de cinq, à commencer par les plus récentes) et, pour chacune, dresser une liste d'un maximum de trois réalisations grâce à ce soutien. Privilégier les publications évaluées par des pairs. Cette section servira à évaluer les résultats de recherche issus de financements ultérieurs, sans pour autant pénaliser les candidats n'ayant pas déjà bénéficié de tel fonds.



## 12) Explication relative à un retard significatif (facultatif)

Résumer (1/2 page maximum) les motifs de tout retard justifiable qui pourrait être pris en compte par les examinateurs lors de l'évaluation des réalisations. À titre d'exemple, ceci inclut, entre autres, un congé parental ou une maladie grave.

## 13) Examineurs exclus (facultatif)

Deux personnes au maximum peuvent être exclues en tant qu'examineurs.

## **Examen de la demande**

Un comité de sélection international évalue les demandes et leur attribue un pointage et un classement. Le comité est composé de chercheurs fondamentalistes et cliniciens possédant une expertise dans le domaine de la SLA et/ou des maladies neurologiques connexes. Les volets sont évalués séparément et non collectivement. Les candidats doivent donc choisir le volet qui convient le mieux à leur projet.

Les membres et futurs présidents du comité sont choisis par le président actuel du comité, le vice-président, recherche, et le président du conseil consultatif scientifique et médical de la Société canadienne de la SLA, ainsi qu'un représentant de la Fondation Brain Canada. Les candidats sont approuvés par le conseil d'administration de la Société canadienne de la SLA. Les bourses seront évaluées en fonction de l'aspect novateur, des mérites scientifiques, de la portée potentielle et de la faisabilité du plan expérimental.

En outre, le comité pourrait faire appel à des examinateurs externes s'il requiert une expertise supplémentaire ou si sa charge de travail le nécessite. Ces examinateurs externes fourniront des notes et des commentaires détaillés pour guider les échanges du comité lorsqu'il se réunit.

Par la suite, les équipes de recherche de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada, ainsi que les PDG et le(s) membre(s) observateur(s) du conseil se réuniront pour s'entendre sur les recommandations de financement qu'ils présenteront au conseil d'administration.

Le vice-président, recherche, de la Société canadienne de la SLA transmettra aux demandeurs les commentaires anonymes des évaluateurs ainsi qu'un résumé des principaux points de discussion, si le projet a fait l'objet d'une discussion approfondie.

## **Conditions de la bourse**

1. Les fonds prendront la forme de versements à l'établissement hôte du chercheur principal. Les fonds seront versés sous réserve de l'approbation du comité d'éthique de l'établissement hôte, le cas échéant (expériences chez des sujets humains ou des animaux, ou avec des matières dangereuses). À noter : il incombe au chercheur principal d'obtenir toutes les approbations nécessaires auprès du comité d'éthique des établissements concernés. Des prolongations sans





coûts additionnels sont possibles, sous réserve de l'approbation de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada. Tout changement notable aux objectifs du projet ou à la répartition du budget doit être préalablement autorisé par la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada.

2. Un rapport d'étape annuel doit être fourni. Celui-ci comprend notamment une description des progrès scientifiques et un état financier dressé par l'établissement hôte, à remettre respectivement dans les 30 et 60 jours suivant la date anniversaire du début du projet. Les versements suivants seront effectués dans la mesure où les exigences en matière de reddition de comptes et de progrès scientifiques auront été satisfaites. À noter : le financement pourrait être interrompu ou annulé faute de produire ces rapports dans les délais prévus. Un rapport final doit être remis dans les 60 jours suivant la fin de la bourse. La Société canadienne de la SLA fournira un modèle de rapport au boursier. Les rapports seront examinés par la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada.
3. Le financement est assujéti au respect des politiques de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada.
4. Il faut divulguer tout chevauchement budgétaire du projet avec d'autres fonds accordés par la Société canadienne de la SLA, la Fondation Brain Canada ou autre organisme.
5. La Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada encouragent la publication de tous les manuscrits en libre accès. Tous les documents, présentations, résumés scientifiques, etc. doivent mentionner le financement accordé par la Société canadienne de la SLA, le gouvernement du Canada (Santé Canada) et la Fondation Brain Canada. Les boursiers doivent faire de leur mieux pour publier les résultats de leurs travaux et pour souligner l'appui financier offert par la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada lors d'événements rapportés par les médias ayant trait aux travaux financés. Les boursiers doivent transmettre au vice-président, recherche, de la Société canadienne de la SLA un exemplaire de tout article ou autre présentation qui s'apprête à être publié. Ils doivent aussi promptement aviser la Société canadienne de la SLA de la tenue de tout événement média associé à leur projet. Celle-ci en avisera à son tour la Fondation Brain Canada. Dans la mesure du possible, la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada souhaitent être avisées de toute possibilité de couverture médiatique.
6. Les boursiers doivent aviser le vice-président, recherche, de la Société canadienne de la SLA, de tout problème important, manque de ressources, source de financement supplémentaire ou changement au plan de recherche pendant la durée de la bourse.



7. Afin d'appuyer la mission de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada, les boursiers devront s'engager activement auprès de ces organismes ou en promouvoir la cause lorsqu'on leur en fait la demande. Il peut s'agir d'une présentation scientifique ou de vulgarisation auprès de différents publics, y compris le milieu de la SLA.
8. La Société canadienne de la SLA a décidé de créer un réseau national de recherche afin de promouvoir la collaboration et accroître la visibilité des chercheurs sur la SLA. Dès que ce réseau sera établi, les boursiers devront s'inscrire et participer à ce réseau pour recevoir un financement nouveau ou continu de la part de la Société canadienne de la SLA. Les boursiers doivent faire de leur mieux pour participer au Forum de recherche annuel de la Société canadienne de la SLA à titre d'invité commandité et pourraient être invités à y présenter leur projet.

### Questions et renseignements supplémentaires

David Taylor, Ph.D.  
Vice-président, recherche et partenariats  
stratégiques  
Société canadienne de la SLA  
393, avenue University, bureau 1701  
Toronto, ON M5G 1E6  
Courriel : [research@als.ca](mailto:research@als.ca)

Tél. : 416-497-2267, poste 202  
Catherine E. Ferland, Ph.D.  
Chef de la recherche et des programmes  
Fondation Brain Canada  
1200, avenue McGill College, bureau 1600  
Montreal, QC H3B 4G7  
Courriel : [programs@braincanada.ca](mailto:programs@braincanada.ca)